



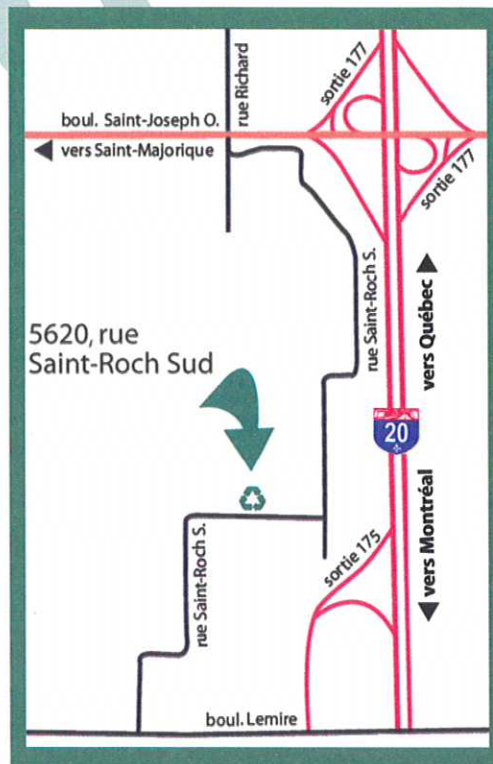
Tarification Citoyens :

Gratuit,
sans aucune limite
dans le nombre de visites!

Preuve de résidence exigée



Où et quand?



Été (1^{er} avril au 30 nov. 2017)
mardi au samedi, de 8 h à 17 h 30
dimanche, de 8 h à 16 h (jusqu'au 29 oct. 2017)

Hiver (1^{er} déc. 2017 au 31 mars 2018)
vendredi, de 8 h à 17 h 30
samedi, de 8 h à 16 h

Pour en savoir davantage :
www.mrcdrummond.qc.ca/ecocentre
ou 819 477-1312

L'écocentre est un projet coréalisé par :



♻️ Imprimé sur un papier composé à 100 % de fibres recyclées

Écocentre v. 07 - Mai 2017

Allez-y c'est VERT



**Écocentre de la
MRC de Drummond**
5620, rue Saint-Roch Sud
Drummondville (voir carte au verso)

Ouvert à l'année

Renseignements importants à l'intérieur. À conserver!

Recycling symbol **Pourquoi et pour qui?**

La réalisation de l'écocentre fait partie des mesures prises par la MRC de Drummond et ses partenaires pour protéger l'environnement et réduire les quantités de résidus acheminées au lieu d'enfouissement sanitaire. Ces installations permettent le réemploi, le recyclage, la valorisation et la disposition sécuritaire de nombreux types de résidus.

L'écocentre a été aménagé à l'intention de la population des 18 municipalités de la MRC de Drummond, soit :

- Drummondville
- Durham-Sud
- L'Avenir
- Lefebvre
- Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse
- Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village
- Saint-Bonaventure
- Saint-Cyrille-de-Wendover
- Sainte-Brigitte-des-Saults
- Saint-Edmond-de-Grantham
- Saint-Eugène
- Saint-Félix-de-Kingsey
- Saint-Germain-de-Grantham
- Saint-Guillaume
- Saint-Lucien
- Saint-Majorique-de-Grantham
- Saint-Pie-de-Guire
- Wickham

Recycling symbol **Quoi apporter à l'écocentre?**

- ❌ **Encombrants** (électroménagers, meubles, matelas, etc.)
- ❌ **Herbe, feuilles, branches d'arbre et terre non contaminée**
- ❌ **Matériaux de construction, rénovation et démolition** (bois, brique, béton, etc., **à l'exception du bardeau d'asphalte et des matériaux contenant de l'amiante**)
- ♻️ **Matières recyclables** (papier, carton, plastique, verre, etc.)
- ♻️ **Menus articles** (jouets, ensembles de vaisselle, chaudrons, accessoires de décoration, etc.)
- ♻️ **Métaux** (acier, cuivre, aluminium, nickel, etc.)
- ♻️ **Petits électroménagers et appareils électroniques**
- ❌ **Résidus domestiques dangereux** (peinture, solvants, produits de nettoyage, huiles usées, pesticides, pneus, batteries de véhicules moteurs, piles d'usage domestique, bonbonnes de gaz propane, ampoules fluocompactes, médicaments, etc.)
- ♻️ **Vêtements**



Les résidus découlant d'activités commerciales ou industrielles sont refusés.

Recycling symbol **Comment ça fonctionne?**

Vous êtes responsable du transport de vos matières jusqu'à l'écocentre. Une fois sur le site, un préposé vous accueille et vous explique la marche à suivre. Vous n'avez qu'à trier vous-même et à déposer ce que vous avez apporté dans les différents conteneurs identifiés à cet effet. Si vous avez des résidus non triés, difficiles à trier ou non acceptés, vous serez dirigé vers le site d'enfouissement sanitaire.

Pourquoi trier les matières apportées à l'écocentre?

Parce que si elles n'étaient pas triées, les matières ne pourraient pas être recyclées. Grâce au tri, les résidus de bois, par exemple, peuvent être compostés ou réutilisés, tandis que le métal peut être recyclé.

Les objets réutilisables triés (vêtements, meubles, etc.) sont quant à eux plus faciles à acheminer vers des organismes récupérateurs. Ceux-ci se chargeront par la suite de donner une deuxième vie à vos vieux objets.